



<https://latribunelibre.com/emploi/integrateur-applicatif-secteur-it-f-h>

Intégrateur Applicatif – Secteur IT F/H

Description

Envie d'un nouveau challenge... CELAD vous attend !

Nous poursuivons notre développement et recherchons actuellement un.e consultant.e pour intervenir sur les projets de notre client.

Votre mission : Vous interviendrez sur l'intégration d'applications Java générées par les équipes de développement, en veillant à leur déploiement et bon fonctionnement au sein de l'environnement de production.

Vos principales missions :

- Intégrer et déployer des applications Java avec l'outil 'yum' et le format RPM
- Utiliser Cobler et Puppet pour l'automatisation des déploiements
- Assurer la montée en compétences des équipes, en les accompagnant dans les étapes d'intégration
- Gérer les tâches de troubleshooting et debug lors des problèmes d'installation
- Documenter les process, les difficultés rencontrées et leurs solutions
- Travailler sur des environnements Linux (connaissance de Tomcat, OpenLDAP, et bases de données PostgreSQL souhaitée)
- Collaborer avec les équipes projets pour assurer une intégration fluide des nouveaux packages
- Connaissances réseau et notions de DevOps sont un plus

Qualifications

Votre profil : Vous justifiez d'une expérience significative en intégration d'applications Java et en déploiement. Vous avez de bonnes compétences sur Tomcat, Linux, et OpenLDAP, ainsi que des bases en réseau et SQL. Vous êtes rigoureux(se), autonome, et savez documenter vos travaux avec précision. Un esprit analytique est indispensable pour ce poste afin de résoudre les éventuels problèmes d'installation.

Organisme employeur
CELAD

Type de poste
Temps plein

Secteur
PROGRAMMATION
INFORMATIQUE

Lieu du poste
77337, NOISIEL, NOISIEL, France

Salaire de base
42000 € - **Salaire de base**
52000 €

Date de publication
24 octobre 2024 à 19:02

Valide jusqu'au
23.11.2024

Avantages à la clé :

- 15 jours de RTT (100% « salarié » & Rachat à 125%)
- Participation aux bénéfices
- Indemnité de déplacement (6€ net / jour OU 50% du titre de transport)
- Plan Epargne Entreprise
- Prime de vacances
- Avance sur salaire
- Comité Social et Economique